

PRISE EN COMPTE DU RETOUR D'EXPÉRIENCE DE L'ACCIDENT

DE FUKUSHIMA : LES AMÉLIORATIONS MATÉRIELLES

Nour KHATER, cheffe de la division de Lyon

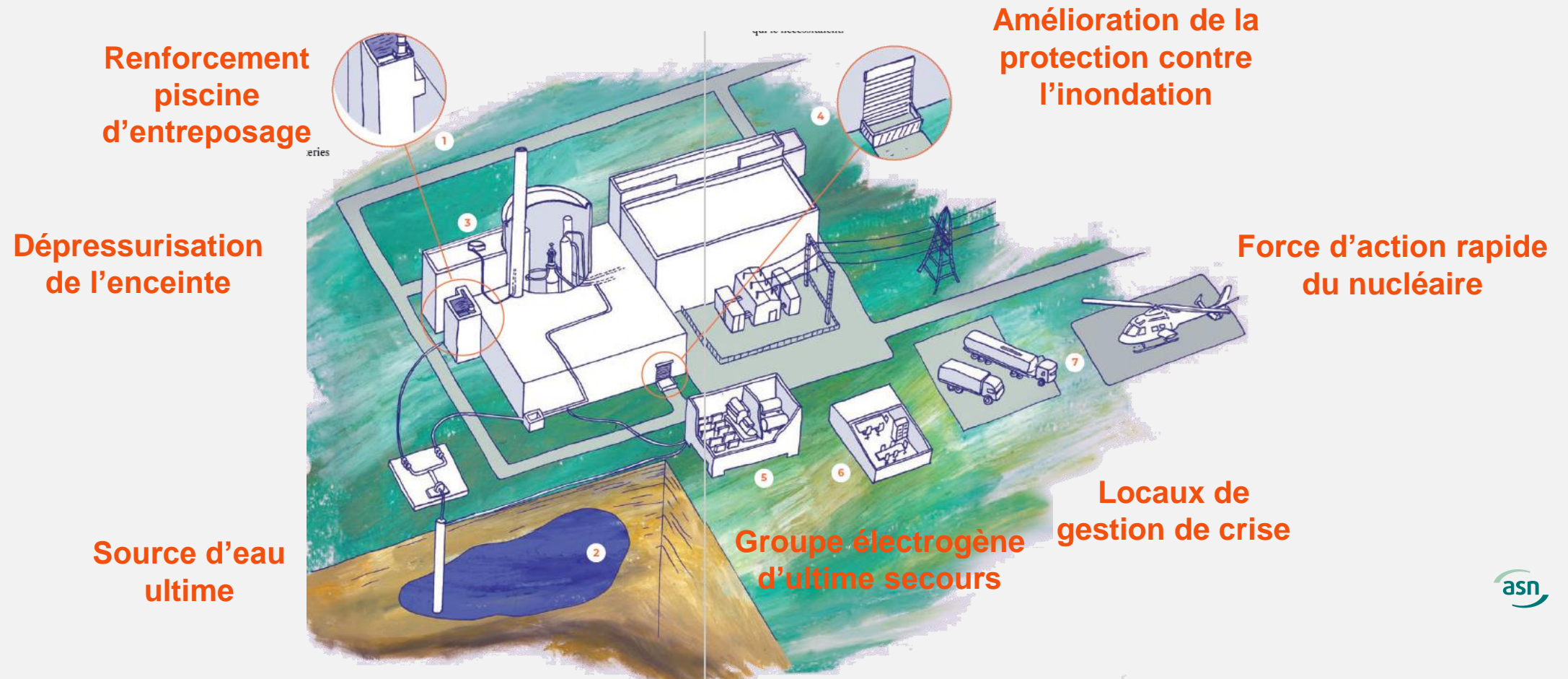
LES ÉVALUATIONS COMPLÉMENTAIRES DE SÛRETÉ

- Le Premier Ministre demande, le 23 mars 2011 : une **évaluation complémentaire de sûreté** des installations françaises.
En Conseil Européen, les 24 et 25 mars 2011 : il est demandé aux Etats membres, de faire des **tests de résistance de leurs installations nucléaires** (spécifications communes pour ces tests).
- Décision de l'ASN du 5 mai 2011 : Impose aux exploitants de l'ensemble des installations nucléaires de mener des **évaluations complémentaires de sûreté** (ECS)
Campagne d'inspections de l'ASN renforcées sur l'ensemble de sites, dédiées à la protection contre les agressions externes

Avis de l'ASN du 3 janvier 2012 : « A l'issue des ECS des installations nucléaires prioritaires, l'ASN considère que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes ».

ENCADREMENT DES AMÉLIORATIONS DE SÛRETÉ (1/2)

Décisions de l'ASN du 26 juin 2012 : première série d'amélioration de sûreté



ENCADREMENT DES AMÉLIORATIONS DE SÛRETÉ (2/2)

Décisions de l'ASN du 21 janvier 2014 : Prescriptions d'un « Noyau Dur » de fonctions de sûreté

Ces modifications sont déployées dans le cadre des 4^{èmes} visites décennales dont :

- Des moyens complémentaires de refroidissement de la piscine combustible
- Des nouveaux systèmes de refroidissement ultime de l'enceinte de confinement et de stabilisation du corium en cas de fusion du cœur
- Un « bunker » pour la cellule de crise

